

## Règlement Balades FFMC 89

**La participation à une de nos balades vaut acceptation sans réserve de ce règlement**

La FFMC 89 organise des balades touristiques et pédagogiques moto, sans notion de performance ou de chronomètre, ouvertes à tous types de 2 et 3 roues motorisés répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route, d'une cylindrée minimum de 125 cm<sup>3</sup>. Pour des raisons de sécurité, les possesseurs de petites cylindrées et les novices doivent se signaler auprès de l'organisateur dès leur arrivée afin de les placer de préférence à l'avant du groupe en fonction de leur expérience. Pour rappel le SO est là pour sécuriser, diriger, orienter, répondre à vos éventuels problèmes tout au long de la sortie, n'hésitez à faire appel à ces motards identifiés par la FFMC 89.

**Tout participant déclare avoir lu et accepté sans restriction le règlement « Balades moto » mis en place par la FFMC 89 et développé ci-dessous.**

**Tout participant déclare sur l'honneur et s'engage à :**

- Être titulaire d'un permis de conduire correspondant à la catégorie de son véhicule et valide au jour de sa participation.
- Avoir son véhicule assuré conformément à la réglementation.
- Que son véhicule répond aux normes de sécurité du constructeur et qu'il est en parfait état en ce qui concerne les éléments essentiels à sa sécurité et celle des autres participants (Freins, pneus...)
- Porter un équipement réglementaire, et pour le moins digne de tout motard responsable (Casque, gants, blouson, bottes ou chaussures adaptées....)
- Accepter de suivre les consignes de roulage et de sécurité données avant le départ (roulage décalé en quinconce chaque fois que la largeur de la voie le permet, garder une distance de sécurité sans pour autant être trop distant, éviter de doubler sauf nécessité....)
- De faciliter au mieux le travail du SO (pour les remontées du cortège, passage des intersections...)
- Tout(e) motard(e) est responsable de son comportement et de celui de son passager
- Tout(e) participant(e) qui souhaite quitter la balade doit en informer le SO. Tout problème ou incident doit être signalé à un membre du SO qui relaiera au responsable d'antenne présent (Coordinateur, membre du bureau ou référent SO)
- Compte tenu de la réglementation en vigueur et de l'organisation du SO, pour toute balade avec ou sans inscription préalable, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout ou partie des motard(e)s et/ou non inscrit(e)s qui se présenteraient au départ.

**Fédération Française des Motards en Colère de l'Yonne**

**Association reconnue d'Intérêt Général** (habilitée à délivrer un reçu fiscal)

106 rue de la liberté 89400 MIGENNES – Tel : 06 11 69 42 53

ffmc89@ffmc.fr – <http://89.ffmc.fr>

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

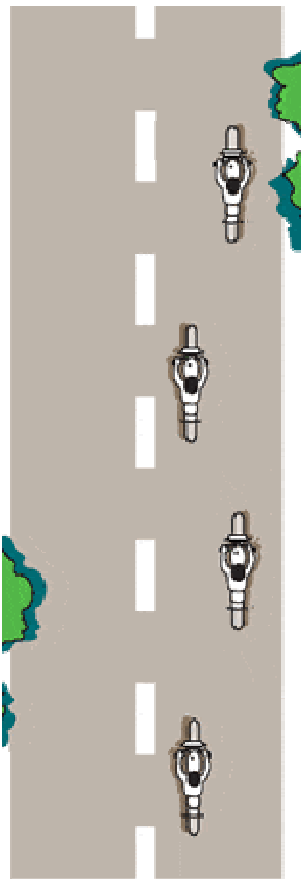
La FFMC 89, se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne respecterait pas ce règlement, ou, qui par son comportement nuirait à l'image ou à la sécurité du groupe et/ou des autres usagers.

## Quelques explications pour les débutants:

**SO** : service d'ordre chargé d'assurer la sécurité sur le parcours

### Qu'est-ce que « rouler en quinconce » signifie ?

Simplement que l'on ne doit pas rouler à la même hauteur qu'un autre motard, soit en décalé (voir illustration ci-dessous).



### Pourquoi « rouler en quinconce » ?

Maintenir un fort niveau de sécurité tout au long de la balade est impératif. « Rouler en quinconce » offre une meilleure visibilité et garantit une large distance de sécurité en cas de freinage d'urgence. De plus, cette technique permet à la moto qui précède d'avoir un espace suffisant pour se déplacer en cas de besoin c'est-à-dire pour éviter un obstacle (nid de poule, objet malencontreusement tombé sur la route, véhicule qui empiète sur la voie, etc.) ou pour prendre une trajectoire différente. **En un mot, « rouler en quinconce » permet d'anticiper les pièges**

**Fédération Française des Motards en Colère de l'Yonne**  
Association reconnue d'Intérêt Général (habilitée à délivrer un reçu fiscal)

106 rue de la liberté 89400 MIGENNES – Tel : 06 11 69 42 53  
ffmc89@ffmc.fr – <http://89.ffmc.fr>

Mouvement FFMC :



..a FFMC est membre de la

## 1. En bref...

- Prférez la technique de roulage en quinconce
- N'empítez jamais sur l'espace libre de la moto qui précède sauf à l'arrêt ou en cas de force majeure (freinage d'urgence par exemple)
- Respectez les distances de sécurité
- Garder votre rang tout au long de la balade
- Attendez votre tour lors de dépassements

## 2. Bien évidemment

- **Papiers administratifs en règle et en poche (CG, permis, assurance..)**
- Respecter le code de la route
- Faire le plein avant le départ
- Ne jamais rouler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
- Être prudent car une balade n'est pas une course
- Rester ensemble et être solidaire

**Fédération Française des Motards en Colère de l'Yonne**  
**Association reconnue d'Intérêt Général (habilitée à délivrer un reçu fiscal)**

106 rue de la liberté 89400 MIGENNES – Tel : 06 11 69 42 53  
ffmc89@ffmc.fr – <http://89.ffmc.fr>

Mouvement FFMC :



..a FFMC est membre de la